



Surface des aires protégées terrestres

Entre 2011 et 2012, la surface globale en aires protégées terrestres dans le Nord - Pas-de-Calais a peu évolué. La surface occupée par les aires bénéficiant d'une protection forte ne varie pas et représente toujours 0,41 % du territoire régional (contre 1,28 % pour la France métropolitaine en 2012). Tous types de protection confondus, la principale évolution observée est représentée par le gain de 145 hectares par extension de certains sites du Conservatoire du littoral.

Contexte

Les aires protégées constituent l'un des outils les plus efficaces pour protéger la nature en France et dans le monde. Il en existe plusieurs types, permettant ainsi de répondre à des enjeux précis (protection d'un habitat*, d'une espèce, etc.) tout en tenant compte des enjeux locaux (pression urbaine, conflits d'usage, etc.).

La Stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP), issue du Grenelle de l'environnement*, a pour objet d'impulser une nouvelle dynamique dans le développement du réseau des aires protégées. Ces protections n'ont pas toutes la même efficacité vis-à-vis des seuls objectifs de conservation du patrimoine naturel. L'objectif de cette stratégie est de placer au moins 2 % du territoire métropolitain sous protection forte d'ici 2020.

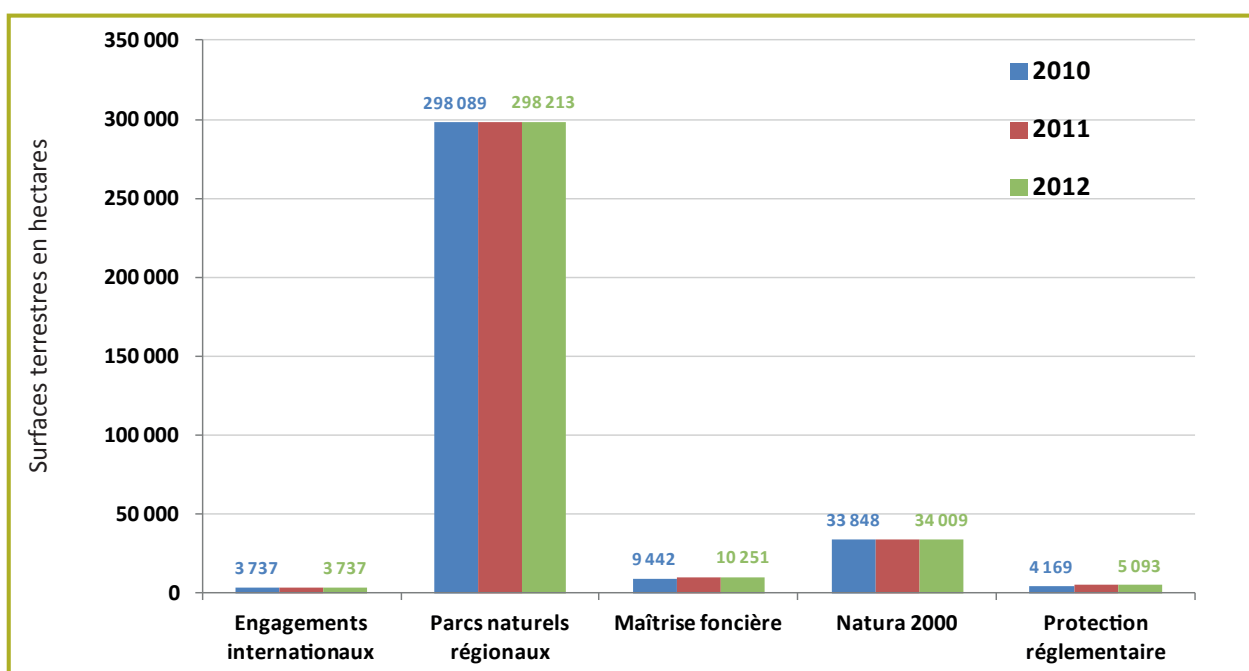
La liste des protections fortes, au sens de la SCAP, présentes dans la région Nord - Pas-de-Calais, se limite aux **protections réglementaires (nationales et régionales)** qui comprennent :

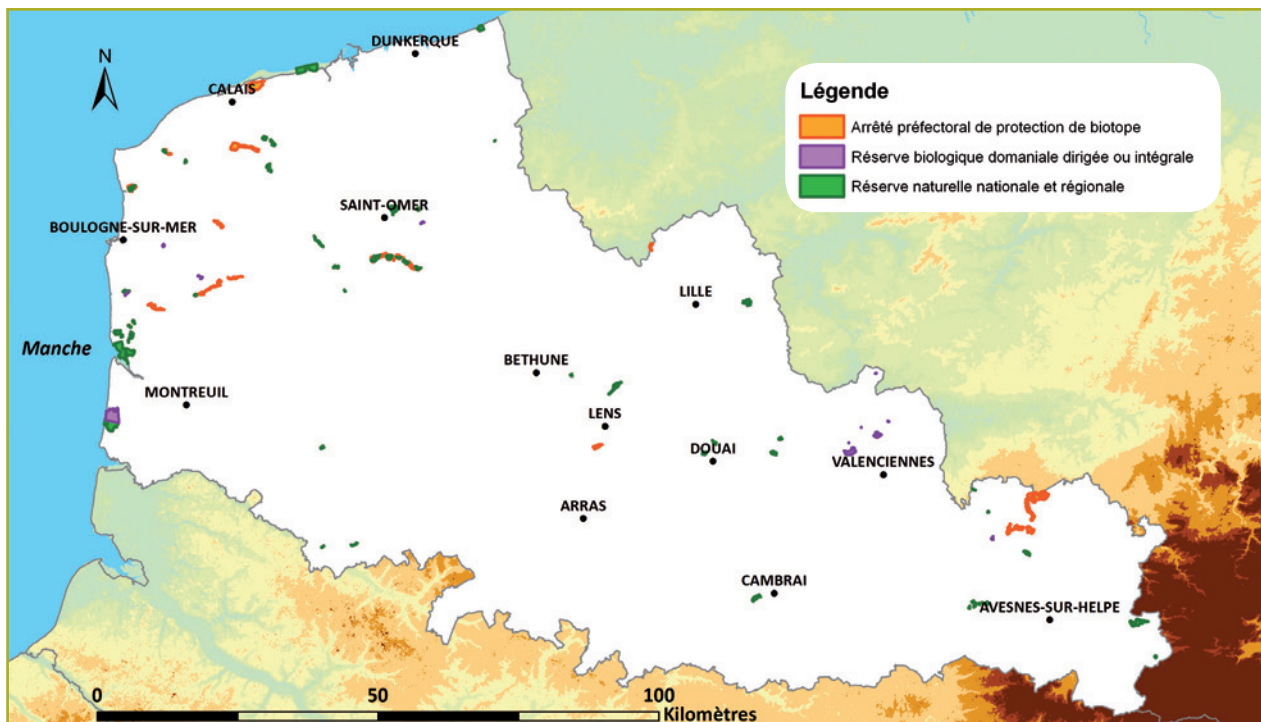
- les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- les réserves biologiques dirigées et intégrales ;
- les réserves naturelles nationales et régionales.

D'autres outils de protection existent mais ne sont pas comptabilisés dans les protections fortes au titre de la SCAP (réseau Natura 2000*, sites en maîtrise foncière, parcs naturels régionaux, etc.).

Résultats

Surfaces en hectares des sites protégés ou gérés et des parcs naturels régionaux dans le Nord - Pas-de-Calais de 2010 à 2012 (source : DREAL NPdC, CR NPdC, CG59, CG62, ONF, CELRL & CEN NPdC, 2013)





Ce qu'il faut en penser

Les surfaces des sites protégés dans le Nord - Pas-de-Calais évoluent peu entre 2011 et 2012 (+ 144 hectares). Une étude plus fine montre néanmoins :

- une modification de certains périmètres, notamment les parcs naturels régionaux ;
- l'agrandissement antérieur de certains sites du Conservatoire du littoral (145 hectares) ;
- le classement de six réserves naturelles régionales, il ne reste actuellement que cinq sites en cours de classement. Les surfaces comptabilisées prennent en compte les sites classés en RNR et ceux en cours de classement ;
- les surfaces couvertes par une protection forte au titre de la SCAP ne varient pas et représentent toujours 0,41 % du territoire régional (contre 1,28 % en France).

Bien qu'indispensables, les aires protégées restent insuffisantes pour assurer le maintien en bon état de la biodiversité. La restauration et la préservation de continuités écologiques* sont en effet nécessaires afin d'éviter l'isolement des îlots de nature et donc l'appauvrissement de la faune et de la flore. Un grand chantier est d'ailleurs en cours au niveau de chaque région française pour limiter la fragmentation* des espaces naturels : le Schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue (SRCE/TVB)*. Dans le Nord - Pas-de-Calais, ce schéma entre en phase de consultation auprès de divers acteurs (départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération, parcs naturels régionaux,

etc.), il sera ensuite soumis à enquête publique pendant le second semestre 2013.

Méthode

Les surfaces concernées ont été communiquées par les producteurs de données suivants :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les réserves naturelles nationales, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les sites Natura 2000, les sites Ramsar*, les parcs naturels régionaux ;
- le Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais pour les réserves naturelles régionales ;
- les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais pour les espaces naturels sensibles (pas de mise à jour en 2012 pour le Conseil général du Nord) ;
- le Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais pour les sites dont il est gestionnaire (pas de mise à jour en 2012) ;
- l'Office national des forêts pour les réserves biologiques dirigées et intégrales.

Les différents types de protection, de gestion ou de labellisation sont regroupés par catégories :

- **engagements internationaux** : les sites Ramsar ;
- **parcs naturels régionaux** (hors collectivités territoriales dites "associées") ;
- **maîtrise foncière** : les sites des Conservatoires d'espaces naturels, les sites du Conservatoire du littoral et les Espaces naturels sensibles (ENS) ;
- **réseau Natura 2000*** : les sites d'intérêt communautaire*, les zones de protection spéciale* et les zones spéciales de conservation* ;
- **protection nationale et régionale réglementaire** : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves biologiques dirigées et intégrales, les réserves naturelles nationales et régionales.

En savoir plus

- Voir fiches 2010 et 2011 " Surfaces protégées " et " Surfaces en aires protégées : globale et par type d'aire "

► Sites internet

- Atelier technique des espaces naturels (ATEN) : <http://www.espaces-naturels.fr>
- Conseil régional Nord - Pas de Calais : <http://www.nordpasdecals.fr>

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr>
- Service observation et statistiques (SOEs) : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>
- Office national des forêts (ONF) : www.onf.fr

* cf. glossaire